



Soucis VMC, qui paye Proprio ou copro

Par Vivien59

Bonjour,

Propriétaire d'un appartement depuis février 2020 dans un immeuble datant de 2012, je me suis aperçu cet été que l'extraction de ma VMC n'était pas très performante je me suis donc rapproché de mon gestionnaire de copropriété qui m'a dépêché une entreprise pour diagnostiquer la Vmc, le verdict est le suivant aucune dépression n'est constaté au niveau de la cuisine, SDB et WC il semblerait que la VMC ne soit pas raccordé au système d'extraction de l'immeuble de plus il semblerait que je ne sois pas le seul dans cette situation d'autres locataires et propriétaires se sont plaints des mêmes soucis.

Le gestionnaire m'a envoyé son échange avec le syndic et celui ci ne semble pas disposé à prendre en charge les travaux, prétextant une malfaçon privative et qu'une pose de Vmc privative serai à ma charge.

Ma question est la suivante , est ce vraiment à moi de payer les travaux pour avoir une VMC fonctionnelle ou bien est ce à la charge de la copropriété ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par janus2

Le gestionnaire m'a envoyé son échange avec le syndic
Bonjour,
Qui est ce "gestionnaire" ? L'interlocuteur des copropriétaires est le syndic...

Par Vivien59

Bonjour,

Quand je parle du gestionnaire de la copropriété je fais allusion à la personne en charge de notre dossier chez Foncia. Il avait soumis le diagnostic au conseil syndical.

Cdt